



## **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL d'AULHAT-FLAT**

**30 janvier 2023 à la mairie d'Aulhat**

**Présent(e)s :** Didier Archimbaud, Frédérique Bonhomme, Catherine Brai, Pauline Calchera, Pierre Chabrilat, Bernard Coudert, Lilian Courdier, René Courriol, Bernadette Courtias, Eliane Fargette, Frédéric Jacob, Jean-Louis Mahuteau, Jean-Luc Prulhière, Gérard Thevier, Mireille Tournié.

**Absents :** Louis-Marie Charrier (pouvoir donné à Pierre Chabrilat), Jean-Pierre Collet (pouvoir donné à Jean-Louis Mahuteau), Frédérique Paya (pouvoir donné à Pauline Calchera), Alexandre Rouvet (pouvoir donné à Jean-Luc Prulhière).

*Eliane Fargette est désignée secrétaire de séance.*

### **ORDRE DU JOUR**

#### **DELIBERATIONS :**

- **Demande de subvention DETR 2023 :**

*Le maire expose le dossier de demande de subvention DETR 2023 qui s'inscrit dans le cadre de l'étude globale concernant le patrimoine communal ;*

*Cette étude implique 2 axes :*

- *Le regroupement des écoles*
- *Le regroupement des mairies*

*La présente demande concerne le regroupement des mairies sur le site actuel de la mairie d'Aulhat ;*

*Les travaux envisagés sont les suivants :*

- *Aménagement des bureaux actuels pour accueillir les 2 secrétariats,*
- *Aménagement et agrandissement de la salle actuelle qui accueille les réunions et les cérémonies diverses pour en augmenter sa capacité ;*

*Les plans du projet et son coût estimatif et les financements possibles sont présentés en séance sur les bases suivantes :*

Coût des travaux :

➤ Montant HT	300 000 €
➤ Montant de la TVA	60 000 €
➤ Coût TTC	360 000 €

Base de financement :

➤ Subvention DETR 2023	90 000 €
➤ Subvention FIC 2023	80 000 €
➤ Autofinancement communal	190 000 €
Total :	360 000 €

*Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les demandes de subventions et autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.*

• **Demande de subvention FIC 2023 :**

*Le maire expose le dossier de demande de subvention FIC 2023 qui s'inscrit dans le cadre de l'étude globale concernant le patrimoine communal ;*

*Cette étude implique 2 axes :*

- *Le regroupement des écoles*
- *Le regroupement des mairies*

*La présente demande concerne le regroupement des mairies sur le site actuel de la mairie d'Aulhat ;*

*Les travaux envisagés sont les suivants :*

- *Aménagement des bureaux actuels pour accueillir les 2 secrétariats,*
- *Aménagement et agrandissement de la salle actuelle qui accueille les réunions et les cérémonies diverses pour en augmenter sa capacité ;*

*Les plans du projet et son coût estimatif et les financements possibles sont présentés en séance sur les bases suivantes :*

Coût des travaux :

➤ Montant HT	300 000 €
➤ Montant de la TVA	60 000 €
➤ Coût TTC	360 000 €

Base de financement :

➤ Subvention DETR 2023	90 000 €
➤ Subvention FIC 2023	80 000 €
➤ Autofinancement communal	190 000 €
Total :	360 000 €

*Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les demandes de subventions et autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.*

• **Délibération pour travaux d'amélioration sur l'éclairage public :**

*Jean-Luc Prulhière expose les éléments de l'étude faite par TE63 concernant l'optimisation des systèmes de gestion de l'éclairage public communal ;*

*Il en ressort qu'il est souhaitable de remplacer des cellules photosensibles et des horloges vétustes par des horloges dernière génération ;*

*Le coût global de l'investissement est de 4 000 € ht avec un reste à charge pour la commune de 400 €.*

*Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la proposition et autorise le maire à signer la convention avec TE63.*

• **Délibération pour la vente terrain communal à Madame KOULCHISKY :**

*Annule et remplace la délibération du dernier Conseil Municipal ; Le maire précise que les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de Madame Koulchisky.*

*Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la proposition.*

• **Délibération d'approbation des nouveaux statuts du Sireg :**

*Le maire présente les nouveaux statuts.*

*Le Conseil Municipal les approuve à l'unanimité.*

- **Délibération concernant l'achat d'une parcelle AC 79 rue de l'amour à Flat (avec déplacement d'un compteur d'eau) :**

*Jean-Luc Prulhière explique la situation ; il propose l'annulation de la précédente délibération en date du 9 novembre 2020 et de la remplacer à l'identique en indiquant les noms des nouveaux propriétaires de la parcelle concernée, Monsieur Leblanc et Madame Chapot.*

*Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la proposition.*

- **Délibération modificative de l'adressage des hameaux :**

*Jean-Louis Mahuteau expose, avec les plans concernés, les modifications de certains noms de rues et de numérotations dans certains hameaux (La Gravière, Les Echallats, le Pont de Péchot, Péchot, Les Escures, Les Escoussoux / Girard).*

*Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la proposition.*

## **INFORMATIONS :**

- **Informations sur le FIC 2023 / 2026**

- *Base de subvention ancien FIC = 390 000 € (dont 150 000 € voirie) au taux de 20 % sur 3 ans*
- *Base de subvention nouveau FIC = 320 000 € (dont 100 000 € voirie) au taux de 40 % sur 4 ans*

- **Patrimoine communal :**

*Le maire informe le Conseil Municipal de la situation actuelle concernant le projet de création d'un groupe scolaire :*

- *Promesse de vente signée par les vendeurs pour le terrain d'Aulhat ;*
- *Visite d'agences immobilières pour obtenir des estimations des bâtiments communaux ;*
- *Réflexions à poursuivre*

- **Travaux du Centre Aulhat :**

*Le maire informe le Conseil Municipal du calendrier probable des opérations :*

- *Lancement de l'appel d'offres début février*
- *Remise des offres par les entreprises et analyse des offres courant fin février / début mars*
- *Choix des entreprises fin mars*
- *Possible lancement des travaux en avril / mai*

*La séance est levée à 22 heures.*